

trop tard dans l'année, pas assez tôt avant l'hiver pour que les préparatifs nécessaires soient faits pour ce genre de travaux. La deuxième raison, c'est que bien des municipalités se trouvaient complètement engagées, ayant pris leurs dispositions pour exécuter leurs projets. Elles avaient établi leurs plans pour l'année quelque temps auparavant.

La troisième raison, c'est le fardeau de leurs dettes. Nous connaissons tous la situation des municipalités et nous savons qu'elle varie de l'une à l'autre. Mais, d'une façon générale, au cours des années, elles se sont enfoncées dans les dettes. La bienveillance apparente du gouvernement à cet égard n'a pas eu la portée qui lui avait été originairement attribuée. Elle signifie tout simplement que les municipalités assument le plus clair des dépenses en défrayant presque la totalité des travaux de ce genre, et le gouvernement s'en attribue tout le mérite. Cette attitude s'est souvent vue dans le passé, quand il s'est attribué le mérite en laissant quelqu'un d'autre assumer les frais du programme et accomplir le travail.

Dans la circonscription de Skeena, ce programme est de peu d'importance. Je suis certain que le ministre a appris des municipalités que, dans l'ensemble, elles ne peuvent participer à un tel programme pour diverses raisons.

J'aimerais parler d'une couple d'avis que j'ai reçus de municipalités de ma circonscription. Ils démontrent avec précision le peu d'importance qu'a le programme pour les municipalités de cette circonscription. Mon ami et compatriote de l'Ouest, le député de Calgary-Sud, a parlé d'une lettre qu'il avait reçue,—je crois que c'était du conseil ouvrier de Calgary,—affirmant que ce programme était généreux. Il est possible que le conseil ouvrier de Calgary ne soit pas touché par la situation aussi directement que le sont les municipalités dont je désire parler. J'ai sous les yeux une lettre de la corporation du village de Burns-Lake, datée du 21 janvier dernier, qui dit notamment:

Nous avons le sentiment que, puisque le gouvernement fédéral ne participe qu'aux frais directs de la main-d'œuvre dans toute entreprise, l'avantage qu'en retire la municipalité est insignifiant.

Par conséquent, ils ne peuvent mettre en chantier une entreprise quelconque. J'ai également une lettre de la corporation du district de Kitimat, datée du 19 janvier dernier, qui dit notamment, au sujet du programme des travaux d'hiver:

Le programme a été annoncé à une date si avancée de l'année qu'il nous a été impossible d'en tirer profit avant les rigueurs de l'hiver... C'est dommage qu'il n'ait pas pu être annoncé deux ou trois mois plus tôt, alors que les formalités auraient pu être réglées assez tôt pour que nous profitions des premiers mois d'hiver.

Voilà deux municipalités de ma circonscription qui expriment leurs vues sur le programme en question. Elles sont bien plus touchées par la situation que les personnes de Calgary qui ont écrit à mon honorable ami et dont il a parlé.

Cette question présente un autre aspect qui mérite d'être soulevé: l'estimation faite par le ministre quant aux emplois qui seront assurés. Je crois que, d'après ses chiffres, ces entreprises de travaux d'hiver doivent fournir du travail à 65,000 ou 70,000 personnes à travers le pays. Pareil calcul est fonction des projets qu'on a déjà approuvés, si je comprends bien. Si je me trompe, je suis sûr que le ministre profitera de l'occasion pour apporter des rectifications.

**L'hon. M. Martin:** 22,000.

**M. Howard:** Non; j'ai compris que 22,000 personnes étaient directement en cause, puis il a triplé ce chiffre. Il a parlé d'un chiffre trois fois plus élevé, et à une étape antérieure des débats il a dit que 60,000 personnes seraient employées directement ou indirectement. C'est de ce chiffre de 60,000 ou de 70,000 dont je veux parler. Comme le ministre ne proteste pas, j'imagine que je m'en tiens d'assez près à ses chiffres à cet égard.

De plus,—je fais ici une légère digression,—le ministre des Travaux publics a déclaré il y a quelques jours que le programme de construction domiciliaire appliqué par le gouvernement l'an dernier a déterminé environ 200,000 années-homme d'emploi, c'est-à-dire, suivant son interprétation, que le programme a créé 400,000 emplois. S'il en est ainsi, je ne me plains nullement de cet aspect de la situation; il s'agit d'une initiative fort louable. Mais je soutiens que le gouvernement, de sa propre bouche, se condamne lui-même à cause de son imprévoyance dans sa façon de s'occuper des chômeurs du Canada. Où s'en va-t-il en matière de problèmes économiques? Il n'en a pas la moindre idée. Il n'est capable que de mesures de peu de portée, hésitantes, pour corriger la situation, de mesures comme le programme de travaux d'hiver ou de mesures qui ressemblent au programme du logement qui relève du ministre des Travaux publics.

L'autre jour, le Bureau fédéral de la statistique a annoncé que 538,000 chômeurs cherchent du travail. Ce sont les chiffres que retient le ministre, car ils sont les plus bas de ceux qu'établit le ministère. Si nous ajoutons à ces chiffres le nombre estimatif de personnes employées par le programme des travaux d'hiver et le nombre de personnes qui, selon le ministre des Travaux publics, sont employées par suite de la mise en chantier du programme de construction de logements, nous arrivons à un chiffre du Bureau